

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : Robert COUPLAIX à Claudine FRANCILLARD
Marie-Claude CERANA à Philippe DALBON
Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI
Sophie HUYGHE à Karim DALIBEY
Nicole JOULIA à Claude ORTOLLAND

Secrétaire de séance : Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 17 mars 2017	Vendredi 17 mars 2017	Lundi 27 mars 2017

7- Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition d'attribution de subventions aux associations suivantes :

	2016	2017	
APP des 2 Rives	1 305 €	1 305 €	1 transport (2 000€ max)
Archers de la Tour	1 125 €	1 125 €	
Association de Chasse	565 €	565 €	
ASG (Foot)	4 155 €	4 155 €	1 transport (2 000€ max)
Le Chevalet	580 €	580 €	
Le Cheylas-Basket	2 570 €	2 570 €	1 transport (2 000€ max+formation arbitre et entraîneur sur facture)
Chey'l'as du volant	480 €	480 €	Formation sur facture (max 2)
Rugby club Le Touvet - Pontcharra	300 €	300 €	Sur justificatifs
Alliance Grésivaudan Judo	370 €	500 €	
Le Chemin à l'envers	215 €	130 €	Sous réserve d'activité
Club Iris	785 €	785 €	
Club OMF Evasion	455 €	455 €	
Cie Thalie et Calliope	870 €	870 €	
Cté Personnel Communal	16 600 €	20 500 €	
Danse	815 €	815 €	2 cars compétition (1000€ max)
Ensemble Vocal	330 €	330 €	
Esthétique et Barbotine	580 €	580 €	
Et si on sortait	1 020 €	0 €	A verser si nécessaire
Graine d'Humour	870 €	870 €	Sous réserve d'activité
Gym Volontaire	355 €	355 €	

Karaté	610 €	610 €	
Peinture sur soie	580 €	580 €	
Petit Théâtre de Noël	2 040 €	2 040 €	
Ski Club	5 000 €	5 000 €	Transports
Tennis	1 220 €	1 220 €	
UMAC	440 €	440 €	
Usine à Scrap	580 €	580 €	
Arcade	11 300 €	11 300 €	
Assoc des Anciens Maires et Adjointes Isère	155 €	165 €	
Avenir	165 €	165 €	
Compagnie Stéphane (Amicale Anciens)	165 €	165 €	
ANAMG/Anciens Maquis Grésivaudan	165 €	165 €	
ANACR (anciens combattants et résistants)	205 €	205 €	Abonnement revue 150€
Croix de Guerre	165 €	165 €	
FRAPNA	165 €	165 €	
Ligue pour la protection des oiseaux	165 €	165 €	
Grésivaudan Blues Festival	1 500 €	1 500 €	
Ecoles Musique des 2 Rives	5 400 €	5 400 €	Subvention sur justificatifs
Ecole de Cordes du Grésivaudan	3 500 €	3 500 €	Subvention sur justificatifs
Harmonie Enfants Bayard	410 €	410 €	
Oxygène Radio	160 €	160 €	
Radio Grésivaudan	160 €	160 €	
USEP Hand Ball	260 €	260 €	
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE ALLEVARD	100 €	100 €	Sur justificatifs
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE PONTCHARRA	100 €	100 €	Sur justificatifs
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE LE TOUVET	100 €	100 €	Sur justificatifs
MFR St André le Gaz /Crolles	165 €	0 €	Sur justificatifs
MFR Vif	0 €	165 €	Sur justificatifs
Institut des Métiers et Techniques	165 €	0 €	Sur justificatifs (/ inscrits)
Prévention Routière	165 €	0 €	Sous réserve d'activité
Association Cheylasienne pour l'amélioration de l'environnement et du bien-être des habitants	100 €	130 €	
EREA (Etablissement régional enseignement adapté Claix)	50 €	0 €	Sur justificatifs
Club athlétisme CAPR Pontcharra	0 €	220 €	
Tire clous du Grand Manti St Vincent de Mercuze	0 €	200 €	
	69 800 €	72 805 €	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement aux associations des subventions conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Décision : Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux de ces associations n'ont pas pris part au vote.

